

■ Simulation politique

Déclaration de campagne électorale

CONTEXTE

Durant la campagne électorale, le candidat doit produire **deux déclarations** distinctes (sauf les députés rédigeant un projet de loi, qui doivent en produire une seule) ayant pour objectif de convaincre les citoyens de voter pour lui. Les chefs sont exclus de cette obligation, mais portent assistance à leurs candidats.

CONSIGNES

Chaque déclaration est d'une longueur de **1 à 1,5 page** (donc 2 à 3 pages au total);

L'une des deux déclarations aborde les **avantages du programme** électoral de son parti, tandis que l'autre aborde les **désavantages du programme** électoral d'un parti politique adverse;

De plus, chacune des deux déclarations aborde l'un des thèmes indiqués ci-dessous. Un même thème ne pourra être abordé dans plus d'une déclaration :

- Ses propres mérites comme candidat;
- Les forces de son parti (incluant le programme électoral);
- Les forces de son chef;
- Les faiblesses d'un parti adverse (incluant son programme électoral);
- Les faiblesses d'un chef adverse.

Le texte peut être à la première personne ou non, selon le désir de l'étudiante ou de l'étudiant. Bien que les critiques contre les adversaires soient permises, les attaques personnelles gratuites ne le sont pas (on respecte un minimum de savoir-vivre).



Grille d'évaluation

Nom : _____ Groupe : _____

1. Première déclaration :	
a. Qualité générale de l'argumentaire du premier thème :	/20
b. Qualité générale de l'argumentaire du deuxième thème :	/20
c. La déclaration respecte l'idéologie du parti :	/7,5
2. Deuxième déclaration :	
a. Qualité générale de l'argumentaire du premier thème :	/20
b. Qualité générale de l'argumentaire du deuxième thème :	/20
c. La déclaration respecte l'idéologie du parti :	/7,5
3. Normes de présentation :	/5
4. Pénalité liée au français :	/-10
<hr/>	
Total :	/100

